

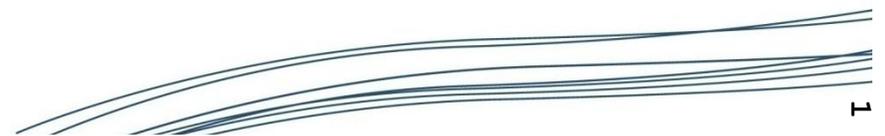


Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



# Comité Régional Biodiversité 17 septembre 2013

## Schéma Régional de Cohérence Écologique



## DÉROULEMENT DE LA SEANCE

### *Discours d'accueil*

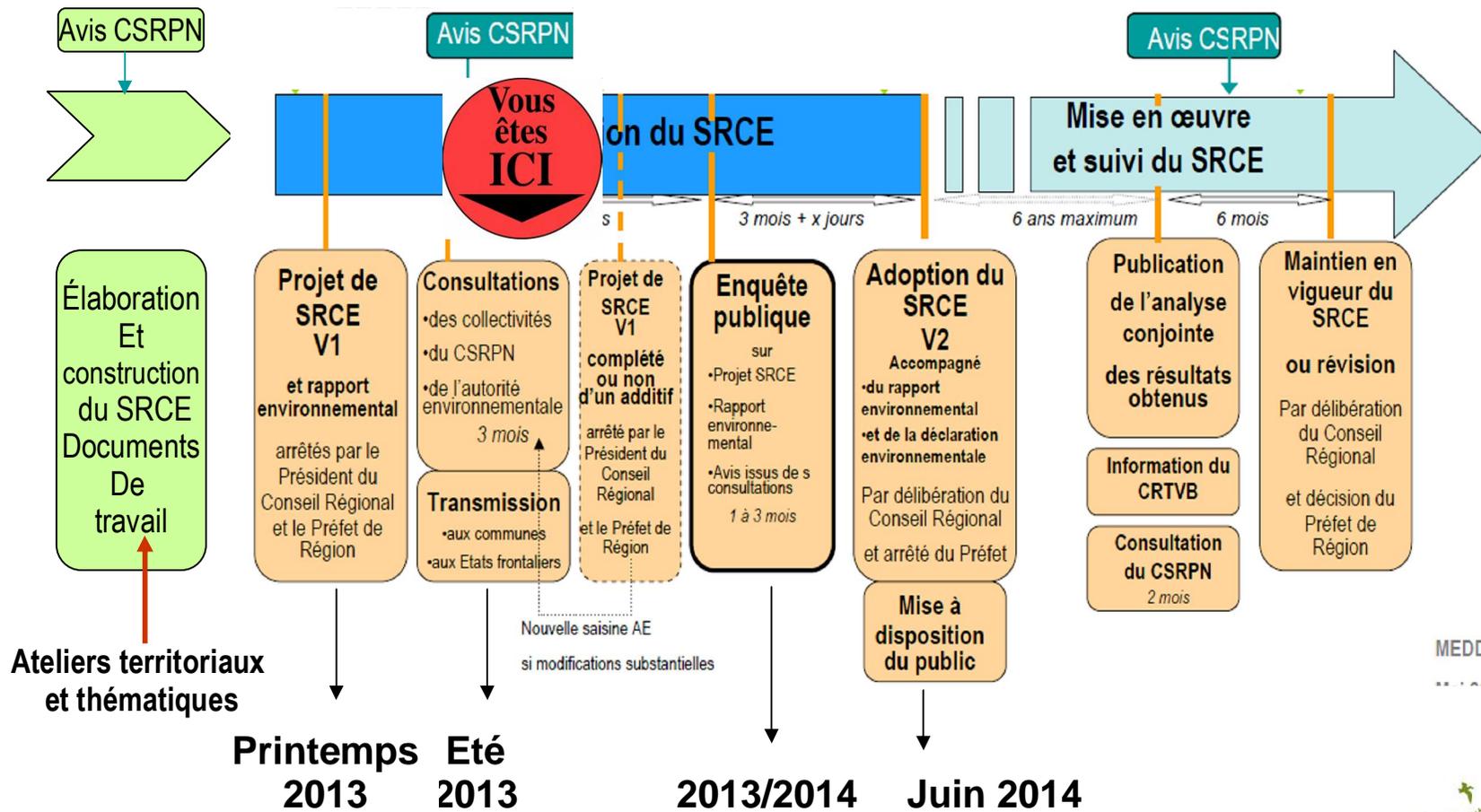
1. Retours sur les co-construction et consultation du SRCE
2. Le Plan d'Action du SRCE
3. Des acteurs du territoire témoignent
  - ❖ Les éco-ponts du réseau ESCOTA – Jean Luc DUMAS
  - ❖ La replantation de haies en Camargue – Didier OLIVRY
  - ❖ La restauration des continuités aquatiques dans le Guil – Yves GOIC
  - ❖ La prise en compte des continuités écologiques dans le SCoT de Provence Verte – Marc JUILLET
4. Échanges sur le SRCE
5. Synthèse des échanges

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Le calendrier prévisionnel



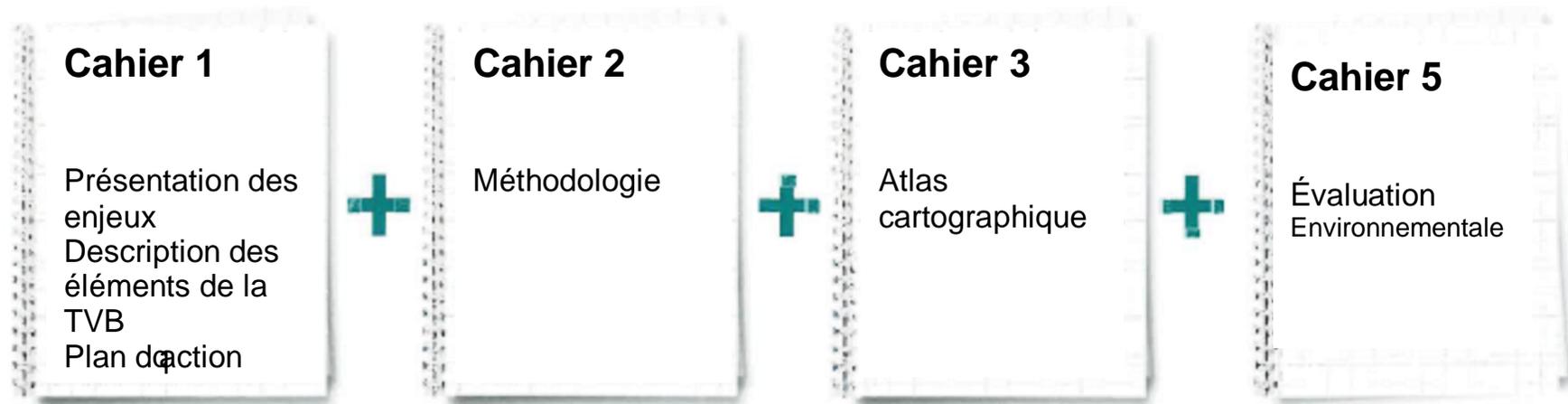
17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



## RAPPEL SUR LES LIVRABLES DU SRCE (articles R371-25 à 28 du CE)

Le SRCE se compose d'une base de données et des cahiers suivants :



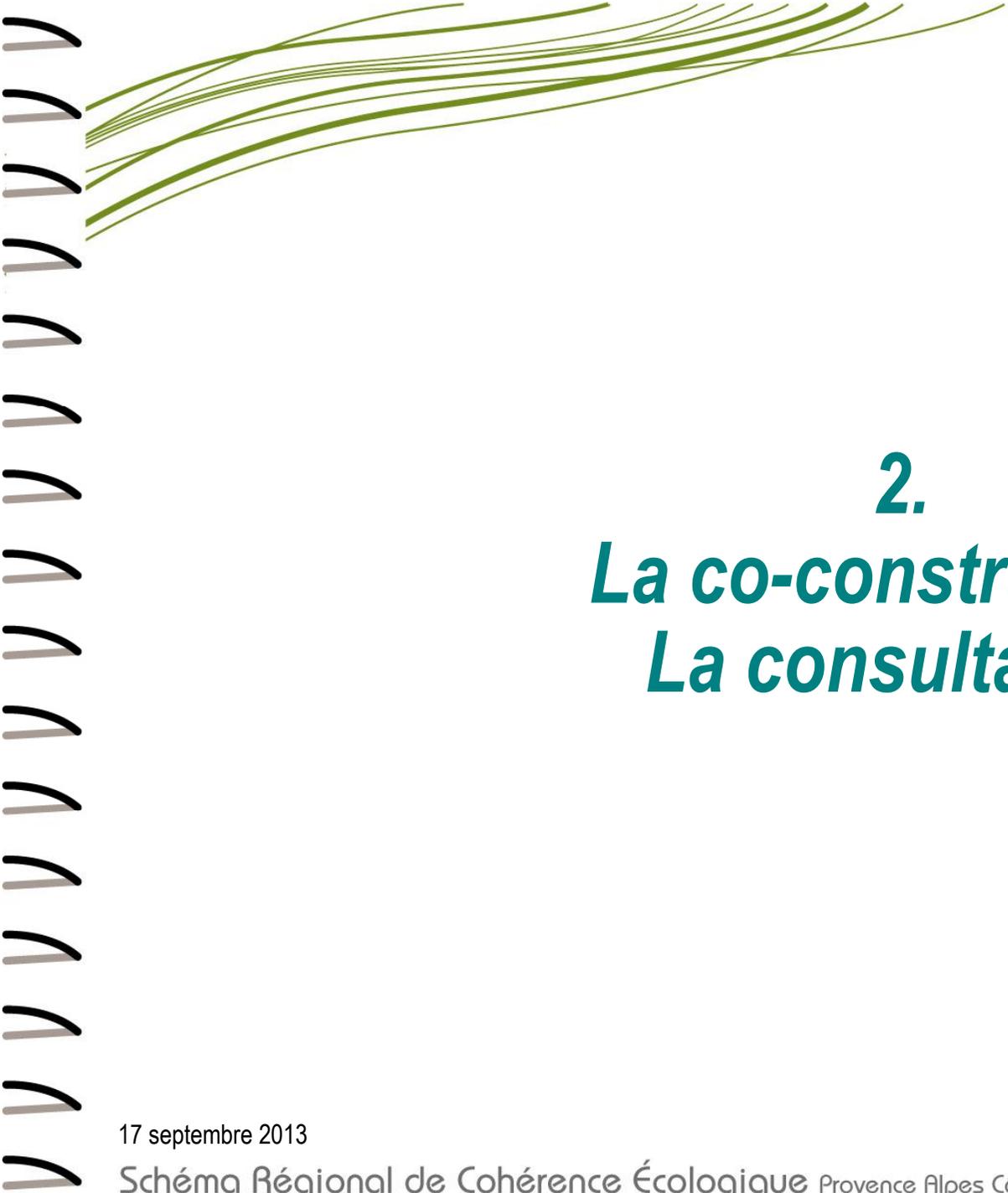
+ **2** cahiers de portée informative :  
- des fiches descriptives par petites régions,  
- le trait de vie des espèces TVB PACA

Originalité de la région PACA  
Choix des co-pilotes  
rapporter l'information au plus près des territoires

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur





## 2. *La co-construction La consultation*

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Co-construire le diagnostic et le plan d'action

Un **COTEC** réuni **2** fois (80 membres)

**12 ateliers territoriaux** pour avoir une vision plus proche des acteurs (environ 300 personnes réunies deux fois)

**4 réunions techniques thématiques** pour intégrer les caractéristiques « métiers » (Eau, Agriculture, Forêt et Infrastructures linéaires)

**Le CSRPN informé régulièrement**

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur





## Co-construire le diagnostic et le plan d'action

### Travaux en ateliers :

- É Une information préalable sur les fondements et sur l'état d'avancement
- É Un travail par petits groupes sur cartes
- É Séquencé en plusieurs phases

### 2 périodes d'ateliers :

- É 6 ateliers pour le diagnostic
- É 6 ateliers pour le plan d'action
- É 2 ateliers par département

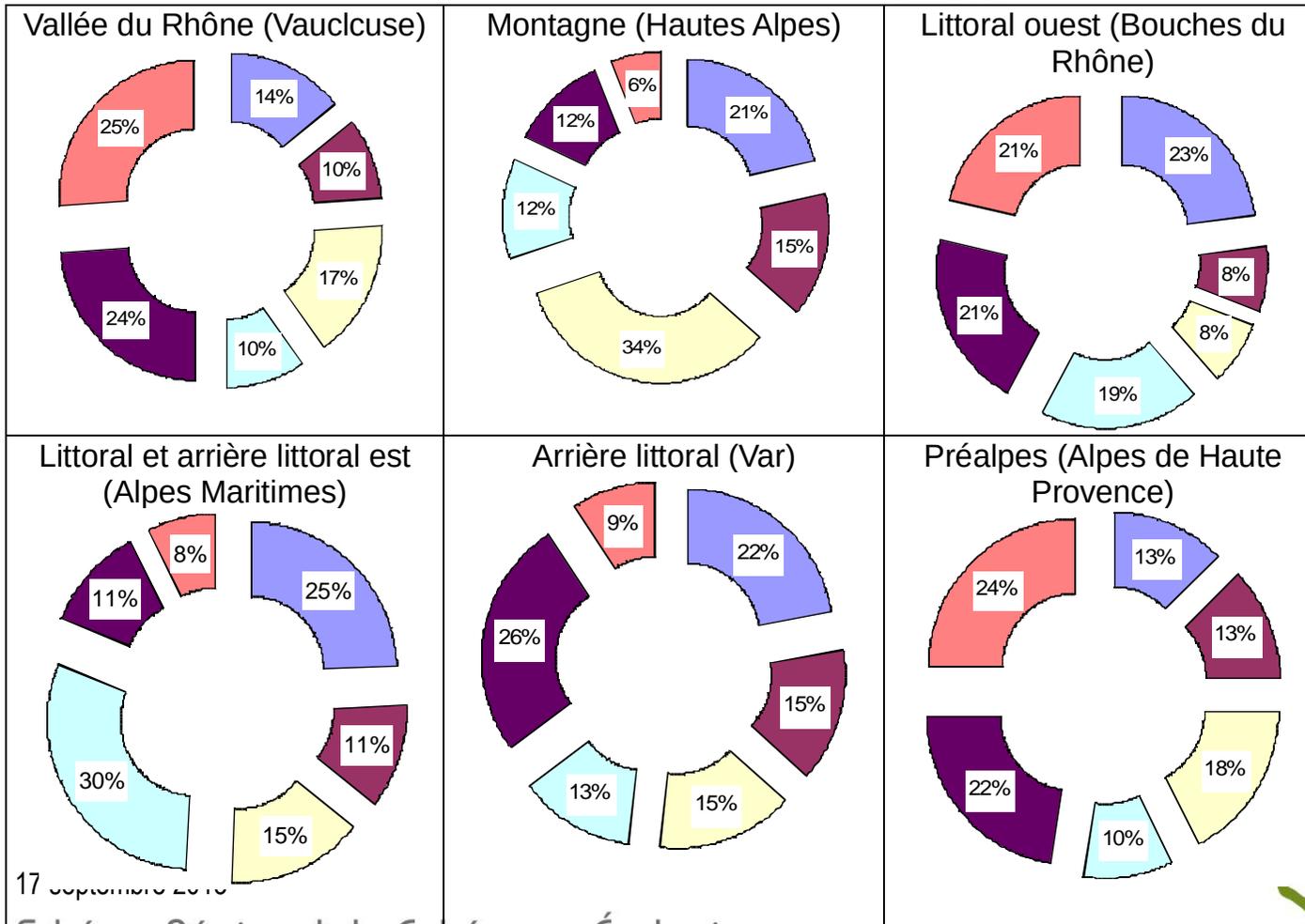
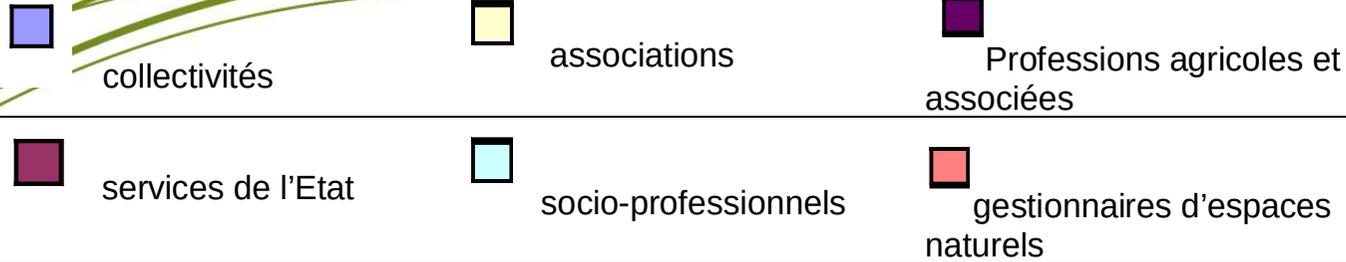
**Les ateliers du plan d'action ont permis de faire émerger plus de  
180 actions.**

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Ateliers de juin juillet - Diagnostic



**274 personnes**  
ont participé à ces ateliers

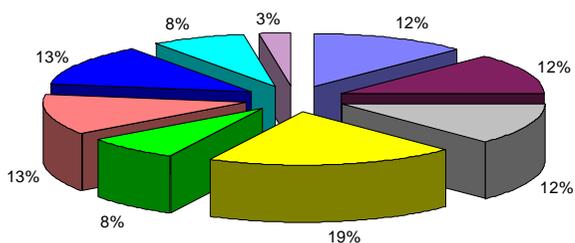
17 septembre 2010



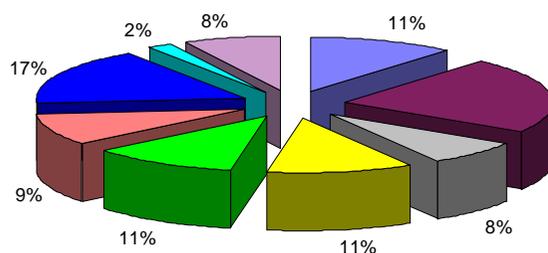
**290 personnes**  
ont participé à ces ateliers

**Ateliers de Mars Avril 2013 – Plan d'action stratégique**

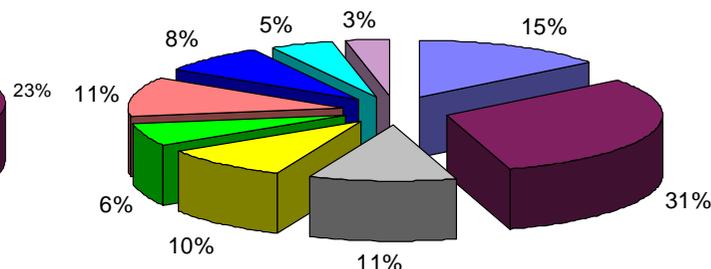
Enjeu « Vallée du Rhône »  
à Pernes les Fontaines



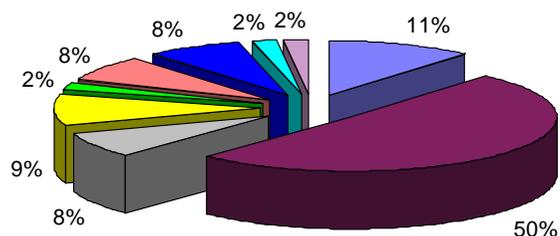
Enjeu « Montagne » à Gap



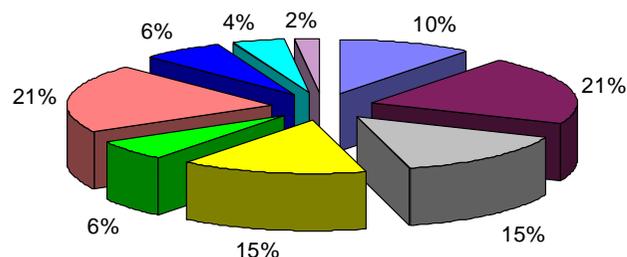
Enjeu « Littoral Ouest » à Marseille



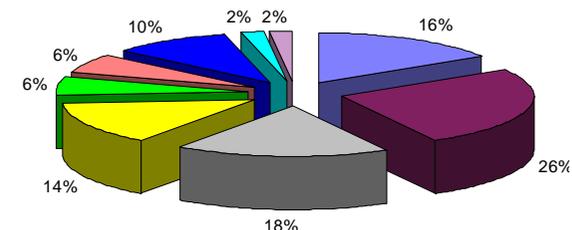
Enjeu « Littoral et arrière littoral est » à Sophia Antipolis



Enjeu « Arrière littoral »  
au Rayol Canadel



Enjeu « Préalpes » à  
Forcalquier



- service de l'Etat et établissement public
- collectivité & EPCI
- associatif
- profession agricole et associée
- profession forestière et associée (y compris établissement publics)

- autre socio-professionnel
- gestionnaire d'espaces naturels
- gestionnaire d'espaces naturels (EMA)
- Universitaire

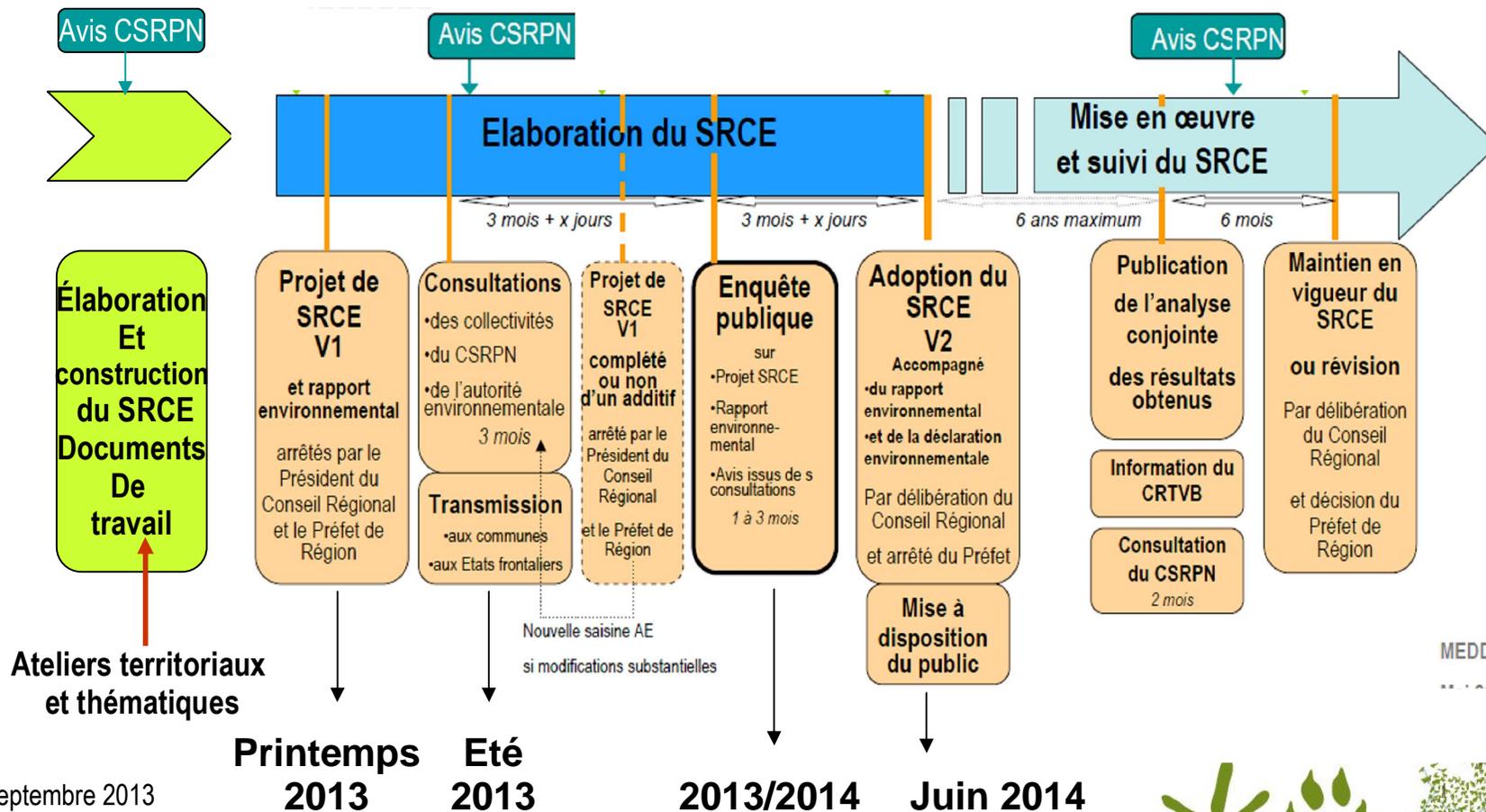
17 septembre 2013



- ❑ Transmis aux communes concernées
- ❑ Soumis pour avis aux départements, aux métropoles, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération, aux communautés de communes, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma
- ❑ Soumis pour avis au CSRPN et l'Autorité Environnementale. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de leur saisine.

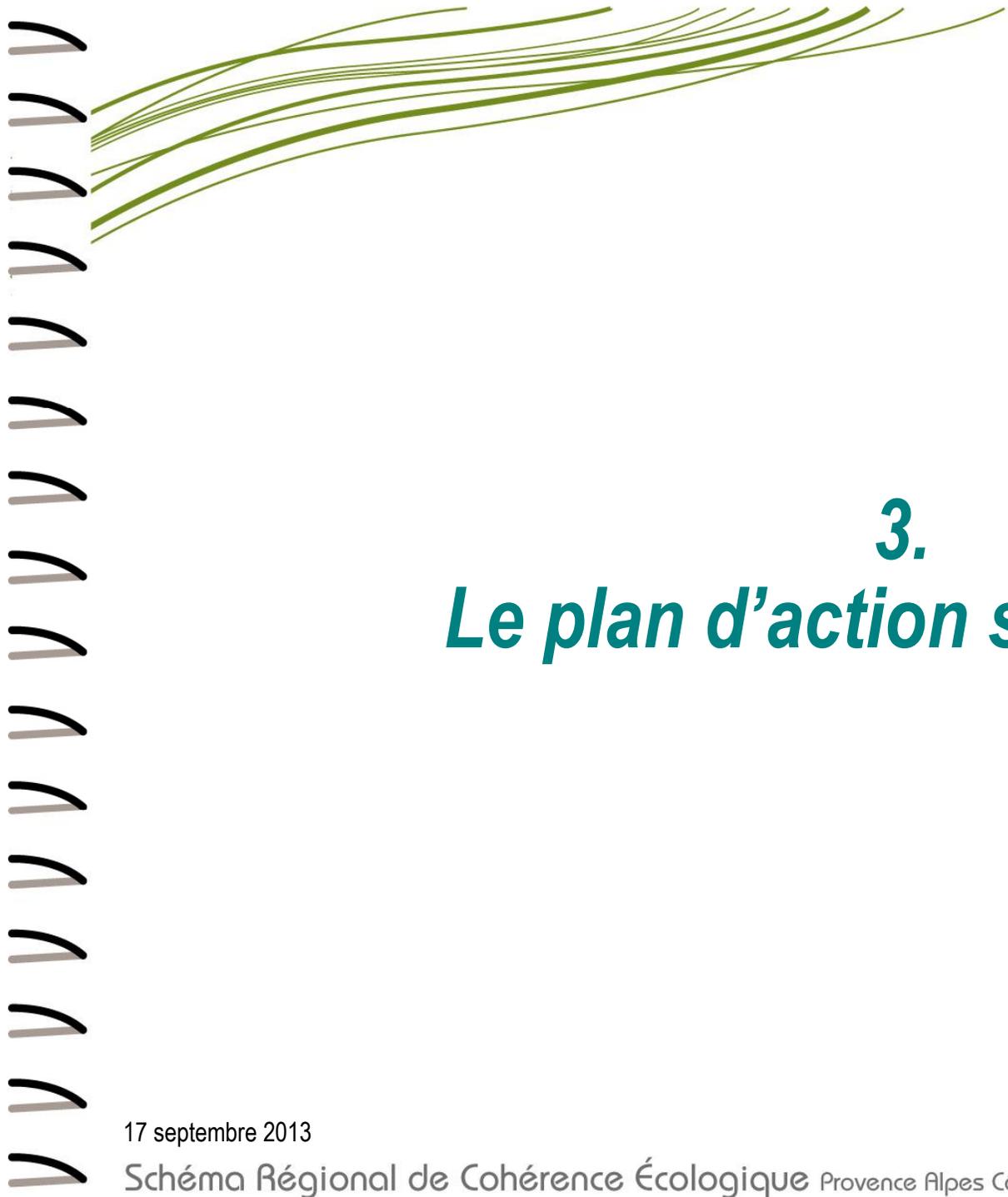
## La consultation selon le code de l'environnement

Courriers de saisine envoyés le 12 juillet 2013  
 Consultation allant jusqu'au 30 octobre 2013



17 septembre 2013



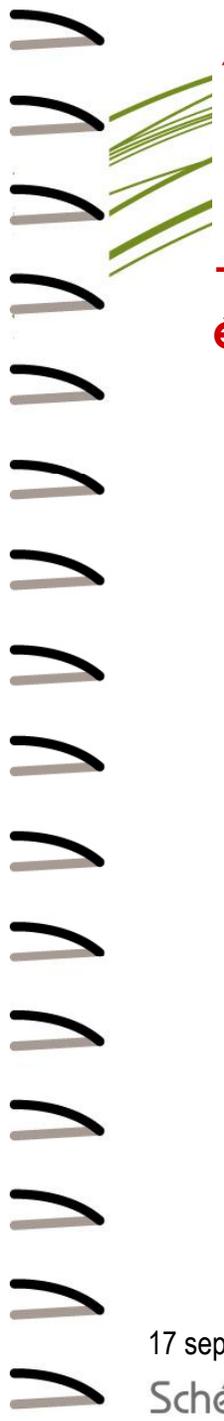


# 3. *Le plan d'action stratégique*

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur





**180** actions qui ont été définies lors des ateliers de co-construction

→ **4** orientations stratégiques et **19** actions qui ont été identifiées comme étant les plus efficaces et urgentes

**Orientation stratégique 1** : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

**Orientation stratégique 2** : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

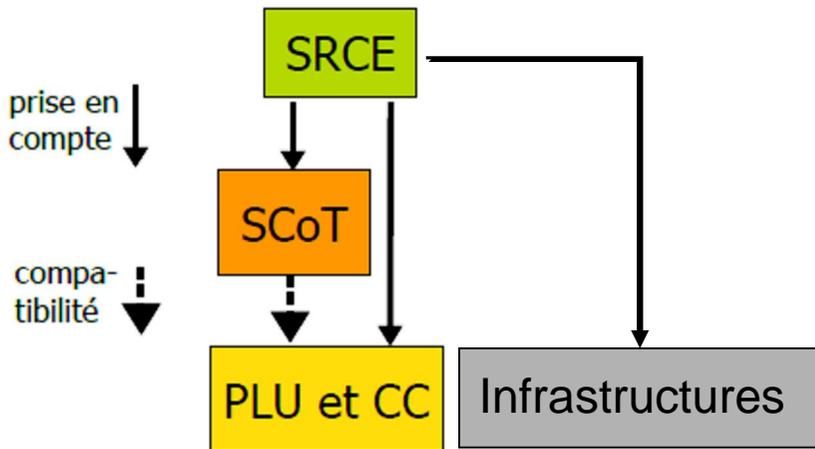
**Orientation stratégique 3** : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

**Orientation stratégique 4** : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins

17 septembre 2013



# Corrélation entre le degré d'opposabilité, l'échelle d'identification et la mise en oeuvre

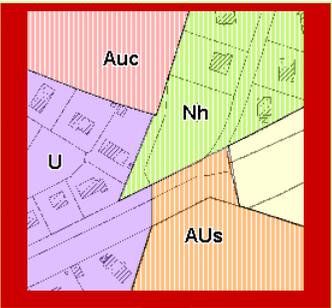


**Opposabilité**  
Types de relation régissant les rapports juridique entre plusieurs normes

**Prise en compte**  
Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

**Compatibilité**  
La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

**Conformité**  
Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.



Territoire resserré  
échelle précise  
Pas de marge de manœuvre

**Conformité**



Vaste territoire  
Large marge de manœuvre

**Prise en compte**

Ce niveau d'opposabilité le plus faible permet une plus grande souplesse dans la définition des éléments de la TVB et dans sa mise en oeuvre

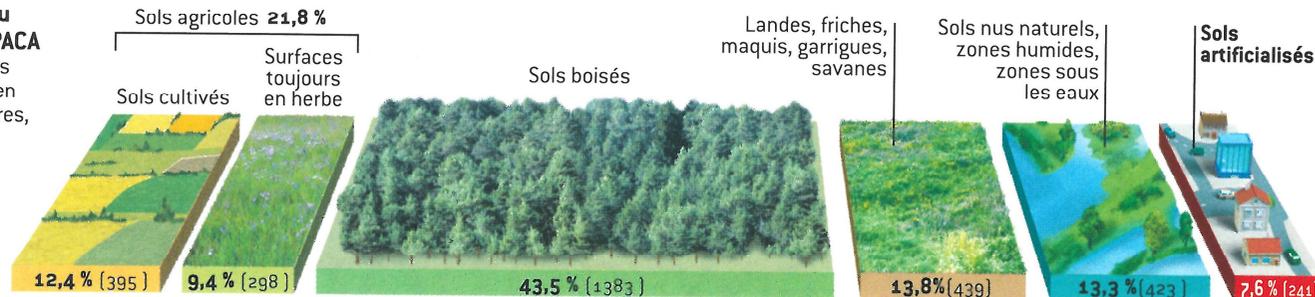


# Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

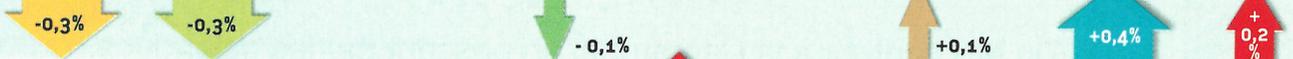
## Une mosaïque unique de paysages

**Occupation du territoire en PACA**  
en pourcentages du territoire et en milliers d'hectares, en 2010

Source : Agreste-Teruti-Lucas



Variations 2006/2010 PACA



Ralentissement de l'artificialisation en PACA



la superficie de Vallauris tous les ans (1 400 ha par an)

**Objectif** : tendre vers la réduction de l'artificialisation et de la fragmentation

En restaurant les cours d'eau

En concevant et en gérant mieux les projets

Par des politiques intégrées

Par la nature en ville

En agissant sur les documents d'urbanisme sur la ville et sur les politiques

17 septembre 2013

# Orientation stratégique 1

Agir sur les documents d'urbanisme sur la ville et sur les politiques

- **ACTION 1.** Co-construire la trame verte et bleue à l'échelle des documents d'urbanisme ScoT, PLU, PLUI, cartes communales



Décliner sur le territoire les élts TVB du SRCE



	Espace boisé classé (EBC)
	Plantations à réaliser
	Haie ou boisement à conserver
	Terrain cultivé à protéger
	Dégagement visuel

- **ACTION 2.** Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables
- **ACTION 3.** Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux éléments de la TVB du SRCE

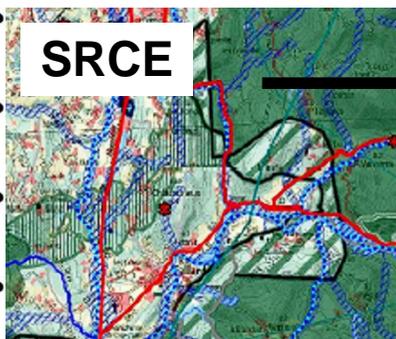
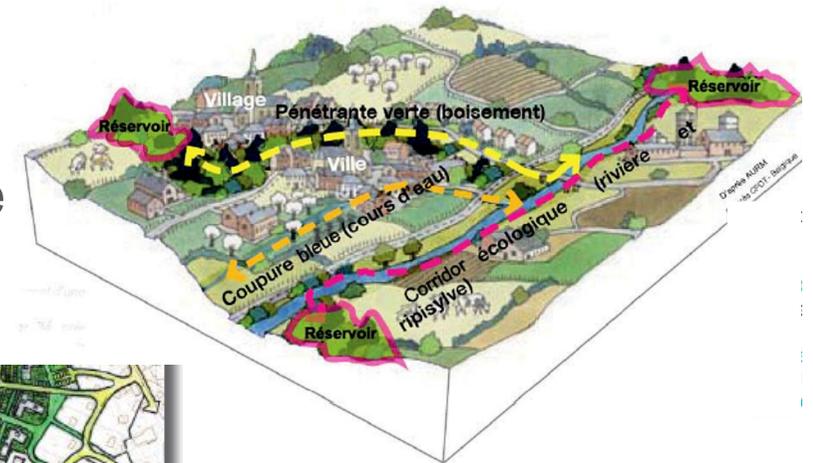
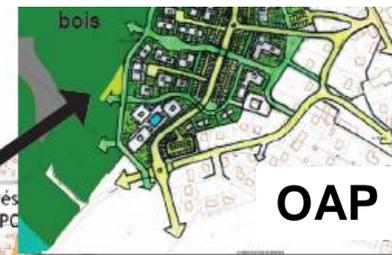
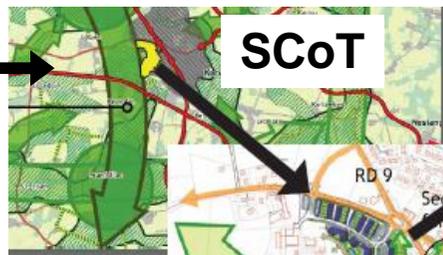


Schéma Régional de



# Orientation stratégique 1

## Développer la nature en ville

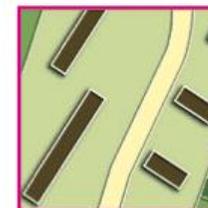
- **ACTION 4.** Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration



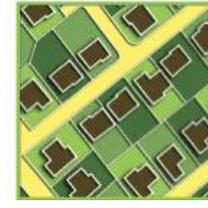
1  
Ville classique : îlot urbain  
111 log/ha  
40 % d'espaces publics  
52 % d'espaces bâtis  
96 % de log. collectifs  
Mixité urbaine



3  
Forme spontanée : bourg  
23 log/ha  
19 % d'espaces publics  
22 % d'espaces bâtis  
85 % de log. individuels  
Mixité urbaine



2  
Grand ensemble  
67 log/ha  
88 % d'espaces publics  
12 % d'espaces bâtis  
100 % de log. collectifs  
Monofonctionnel



4  
Lotissement contemporain  
11 log/ha  
26 % d'espaces publics  
16 % d'espaces bâtis  
100 % de log. individuels  
Monofonctionnel

17 septembre 2013

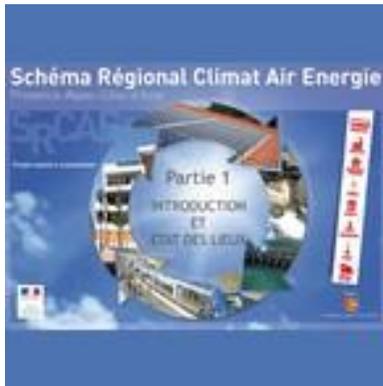
Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Orientation stratégique 1

## Des politiques publiques intégrées

- **ACTION 5.** Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales



## Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur

## Stratégie Globale pour la Biodiversité



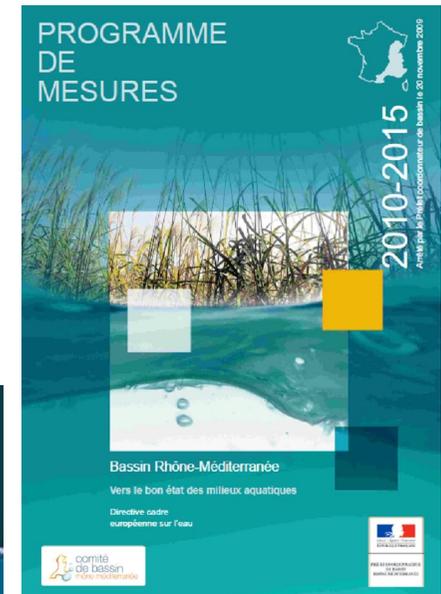
## Plan Régional d'Agriculture Durable



# Orientation stratégique 1

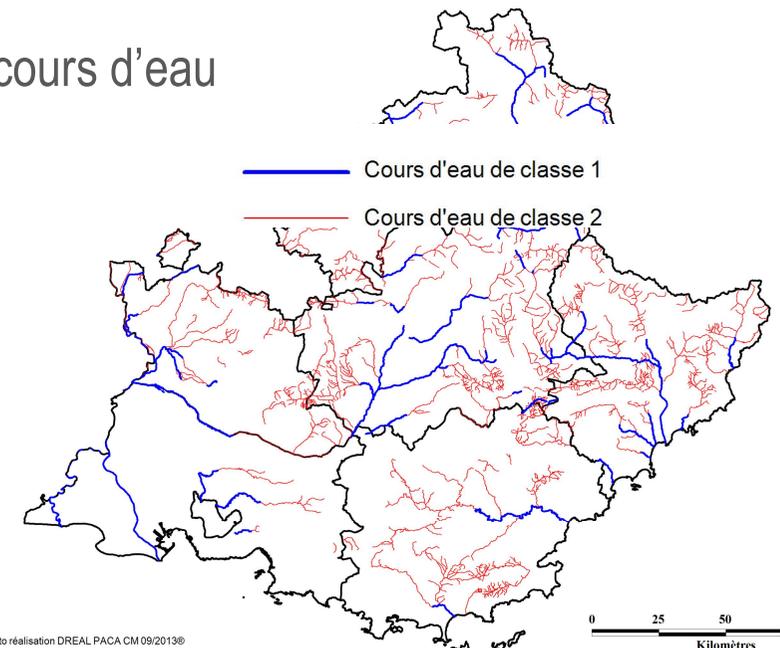
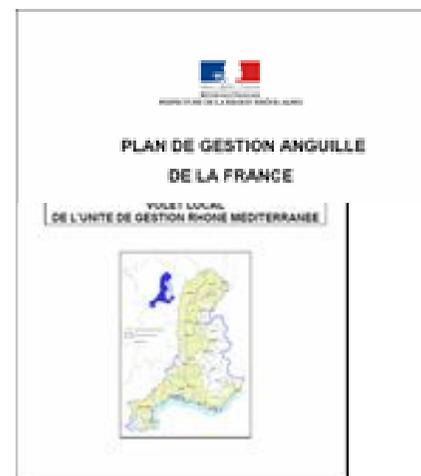
## Restaurer une trame bleue

- **ACTION 6.** Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM)



- **ACTION 7.** Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau

Action prioritaire



17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur

# Orientation stratégique 1

## Mieux concevoir et gérer les projets



- **ACTION 8.** Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques

### PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

#### Aménagement de banquettes



Les cours d'eau constituent des continuités marquées et nécessitent des interventions pour restaurer ou favoriser la libre circulation amont-aval des animaux. Des installations de banquettes dans les ouvrages canalisés des cheminements dits « pieds secs » propices aux franchissements par la faune terrestre et semi-aquatique.

#### Intervention de génie écologique



D'importantes surfaces sont susceptibles d'être valorisées écologiquement par diverses techniques de génie écologique. Des interventions de restauration et de réhabilitation écologique seront conduites sur des emprises foncières actuellement maîtrisées voire sur des surfaces à acquérir.

#### Création d'écoponts



Les éco-ponts seront réalisés au-dessus de l'autoroute pour favoriser les échanges inverses et ainsi corriger des enjeux de biodiversité. Les ouvrages élaborés ont un lien écologique fonctionnel et répondent aux exigences de renforcement de plusieurs espèces (petite, moyenne grande faune).

#### Création d'écoducs



Les écoducs ou passages à petite et moyenne largeur seront réalisés par le placement de tuyaux dans les remblais des infrastructures sous forme de petits tunnels. Les conditions de réalisation maîtrisées allées à leur fonctionnalité avérée permettent de multiplier ces passages afin d'agir à grande échelle et créer des transectes régulièrement répartis.

#### Aménagement de berges



Les berges des cours d'eau traversés par les autoroutes constituent des milieux d'intérêt souvent perturbés par l'implantation des ouvrages. Des techniques de génie végétal sont mises en œuvre pour lutter efficacement contre l'érosion tout en restaurant un caractère naturel et fonctionnel aux berges par le développement d'une végétation adaptée.

#### Favoriser la continuité longitudinale



Les autoroutes se caractérisent par la présence de bandes de végétation continues dénommées dépendances vertes. Ces surfaces importantes, entretenues de manière extensive, abritent certaines richesses et jouent des rôles écologiques d'autant plus importants que les espaces environnants s'artificialisent. Des aménagements et, dans certaines circonstances, des acquisitions de surfaces complémentaires seront réalisés pour constituer des continuités écologiques longitudinales pérennes.

Pour un réseau autoroutier plus respectueux de l'environnement naturel et une contribution active aux politiques publiques

#### Guide de bonnes pratiques

Aide à la prise en compte du paysage dans les études d'impact de milieux naturels

#### Guide de bonnes pratiques paysage milieu naturel

dans les études d'impact des infrastructures linéaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 septembre

# Orientation stratégique 1

## Mieux concevoir et gérer les projets

### ■ ACTION 9.

Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité



17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



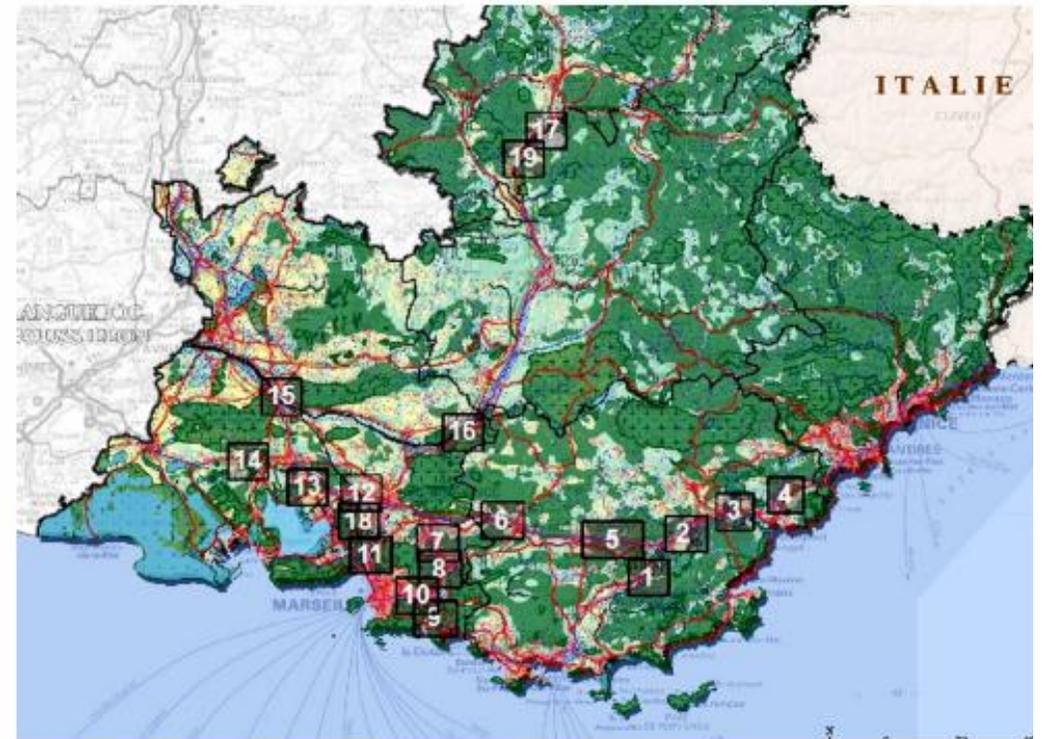
# Orientation stratégique 1

## Mieux concevoir et gérer les projets

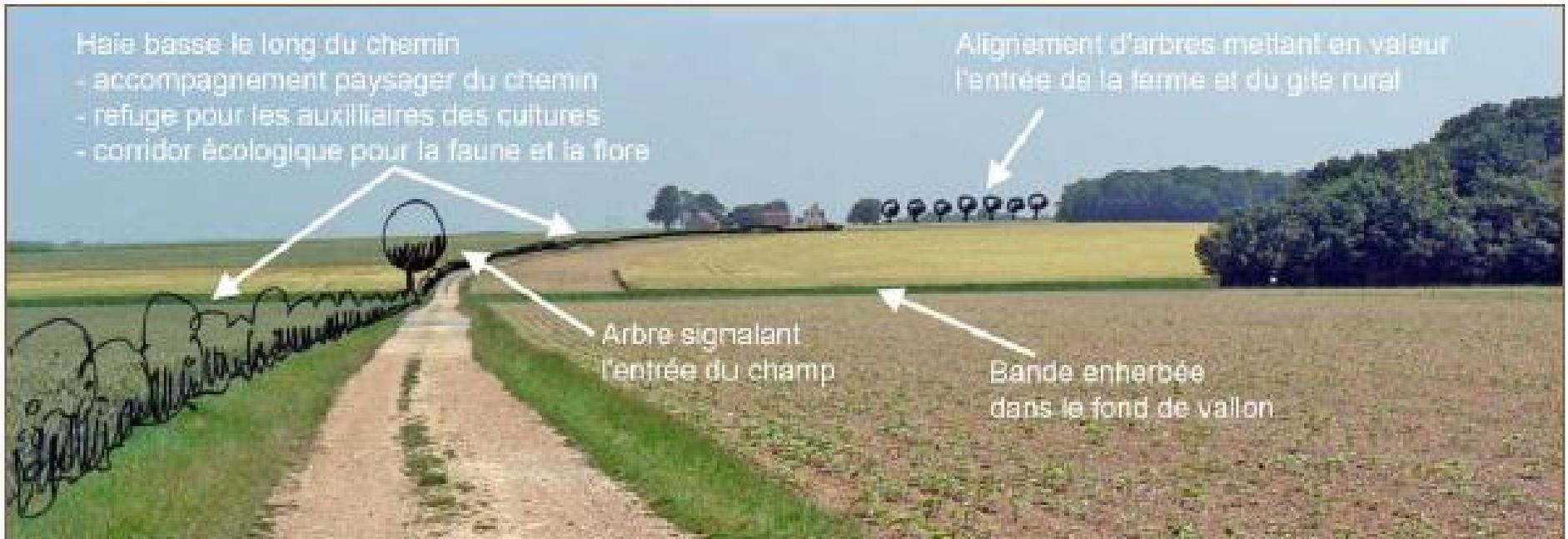
### ■ ACTION 10. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes

Action prioritaire

1. l'entrée sud plaine des Maures
2. Vidauban
3. Le Muy – Roquebrune
4. l'Estérel
5. le Centre-Var
6. le Mont Aurélien / Pourcieux
7. Belcodène
8. Roquevaire
9. Aubagne – La Ciotat
10. La Penne-sur-Huveaune
11. l'Etoile / La Nerthe
12. Ventabren
13. La Fare/ Coudoux
14. la Crau/ Alpilles
15. les Alpilles / Lubéron
16. la Clue Mirabeau
17. La Saulce
18. l'Arbois TGV
19. Ventavon
20. Cours d'eau prioritaires et classés (non identifiés sur la carte et disponibles sur le site <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>)



## Orientation stratégique 2 : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques



Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques

Par le maintien et le développement de pratiques agricoles favorables

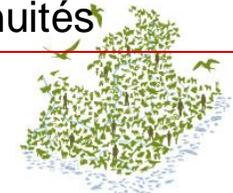
Par le développement de pratiques favorables en forêt

**Objectif** : Maintenir une économie agricole et forestière viable et des paysages favorables aux continuités

17 septembre 2013

Schéma Régional

Provence Alpes Côte d'Azur



# Orientation stratégique 2

Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques

- **ACTION 11.** Mettre en œuvre d'une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers



- **ACTION 12.** Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité



17 septembre 2013

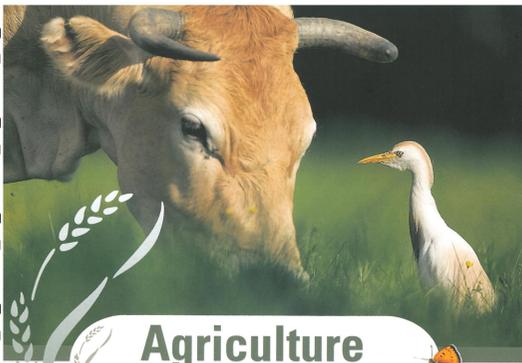
Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Orientation stratégique 2

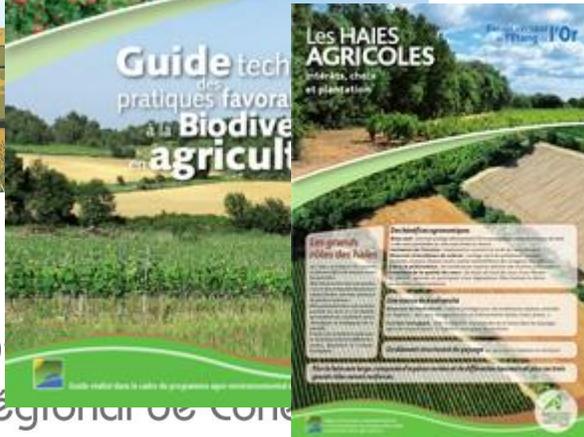
Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables

■ **ACTION 13.** Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture

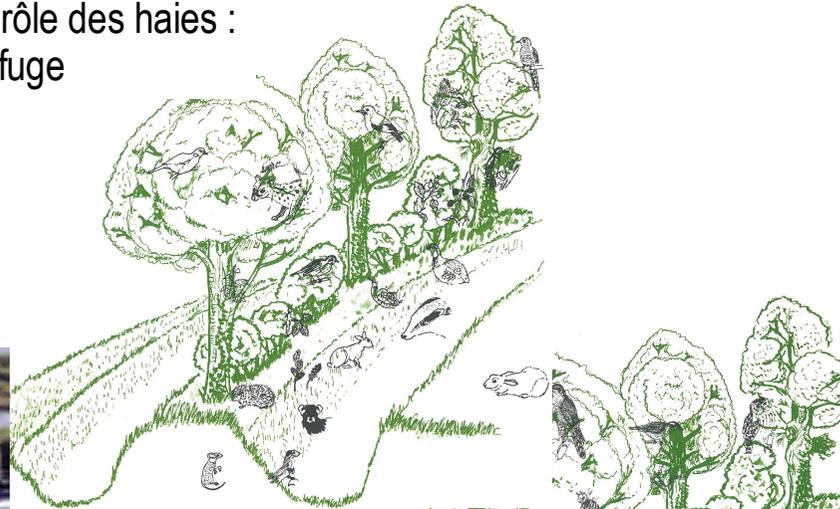


**Agriculture & Biodiversité**

Comment améliorer la biodiversité sur votre exploitation  
(Guide technique et recueil d'exemples)



Le rôle des haies :  
Refuge



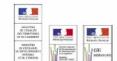
Nourrissage

Reproduction



AGRICULTURE,  
BIODIVERSITÉ  
ET CONTINUITÉS  
ÉCOLOGIQUES

CONTRIBUTIONS  
ET ENJEUX COMMUNS



MARS 2013

17 septembre 20

Schéma Régional de Cohésion

Provence Alpes Côte d'Azur

## Développer des pratiques favorables en forêt

■ **ACTION 14.** Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques

GUIDE TECHNIQUE  
d'accompagnement

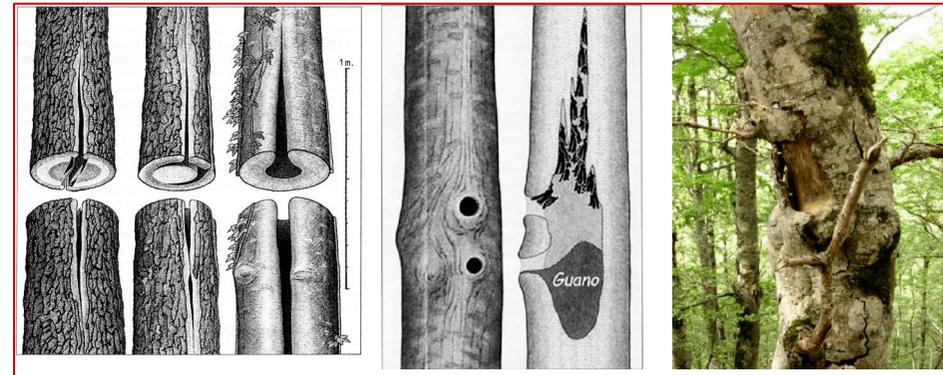
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Contrats N2000 forestiers  
« bois sénescents »

Présent pour l'avenir

Sept. 2013

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)



*Cerambyx cerdo* et trous de émergence

17 septembre 2013



## **Orientation stratégique 3 : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture**

- **ACTION 15.** Développer les connaissances et l'organisation des données
- **ACTION 16.** Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions
- **ACTION 17.** Accroître les compétences par la création d'outils et développer un " réflexe " de prise en compte systématique de biodiversité et de la question des fonctionnalités
- **ACTION 18.** Créer de modes opératoires « facilitants » pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement
- **ACTION 19.** Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité

**Objectifs :**  
Rechercher,  
connaître, informer,  
communiquer,  
faciliter

17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Orientation stratégique 4 : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins

## Objectifs liés à l'état écologique



**A** Maintenir ou rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers (medio, intra et circalittoral).

- A1** Préserver les zones de fonctionnalité pour la faune marine (trayères, nourrices...).
- A2** Renforcer la conservation des zones de coralligène et des zones d'herbiers.
- A3** Supprimer l'abrasion résiduelle des fonds côtiers par le chalutage dans les zones où celui-ci est réglementé.
- A4** Maîtriser la pression des usages maritimes sur le milieu en développant l'organisation spatiale des usages.
- A5** Limiter l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de basse mer à 20 mètres de profondeur.
- A6** Identifier les sites présentant des habitats naturels dégradés et engager la restauration de la moitié de ces sites.
- A7** Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements...).

**B** Maintenir un bon état de conservation des habitats profonds des canyons sous-marins.

- B1** Limiter la dégradation par abrasion des zones de têtes de canyons par les activités anthropiques (pêche, câbles sous-marins...).
- B2** Limiter les risques d'étouffement des habitats d'intérêt patrimonial ou écosystèmes marins vulnérables des têtes de canyons par des activités anthropiques générant des dépôts coteux ou la remise en suspension de sédiments.

**C** Préserver la ressource halieutique du plateau du golfe du Lion et des zones côtières.

- C1** Développer des pratiques de pêche professionnelle compatibles avec le maintien des ressources vivantes du golfe du Lion et des zones côtières, à des niveaux d'exploitation durables.
- C2** Organiser des pratiques de pêche de loisir compatibles avec le maintien des populations halieutiques des zones côtières.
- C3** Identifier et préserver les habitats clés des ressources halieutiques, en intégrant en particulier la protection des reproducteurs sur les têtes de canyons du golfe du Lion.

**D** Maintenir ou rétablir les populations de mammifères marins dans un bon état de conservation.

- D1** Diminuer le risque de collision des navires avec les mammifères marins.
- D2** Limiter le dérangement acoustique des mammifères marins par les activités anthropiques.
- D3** Limiter les autres dérangements anthropiques (hors D1 & D2).

**E** Garantir les potentialités d'accueil du milieu marin pour les oiseaux : alimentation, repos, reproduction, déplacements.

- E1** Protéger les zones fonctionnelles pour l'avifaune (zones d'alimentation, de repos, de déplacement, de reproduction, notamment au large), le cas échéant en concertation avec l'Espagne et l'Italie.
- E2** Réduire la pression exercée par certaines espèces terrestres sur les îles et îlots servant de sites de reproduction.
- E3** Limiter le dérangement, notamment sonore et lumineux, dans les sites de nidification.
- E4** Maîtriser la pression exercée sur le milieu et les autres espèces aviaires par les populations de Goéland Leucophaea.

## Objectifs liés à la réduction des pressions



**F** Réduire les apports à la mer de contaminants chimiques des bassins versants décrits dans l'évaluation initiale.

- F1** Réduire les apports pluviaux des communes et agglomérations littorales.
- F2** Réduire les apports pluviaux des installations industrielles et portuaires.
- F3** Fiabiliser les systèmes d'assainissement des eaux usées des communes et agglomérations littorales.
- F4** Supprimer les rejets directs, ou aboutissant en mer, des aires d'entretien et de réparation navale par la mise en place d'un traitement, incluant le cas échéant le raccordement au réseau d'assainissement.
- F5** Réduire les apports des principaux fleuves et cours d'eau côtiers suivis dans le cadre de Medpol.

**G** Réduire les apports et la présence de déchets dans les eaux marines (déchets littoraux, macro-déchets, microparticules).

- G1** Réduire les apports à la mer de déchets des agglomérations littorales.
- G2** Renforcer la gestion et l'élimination des déchets littoraux et marins pour toutes les agglomérations littorales.
- G3** Renforcer la collecte des déchets récupérés dans les engins de pêche, et leur élimination à terre par des filières spécialisées.
- G4** Favoriser les programmes de recherche appliquée sur les microparticules.

**H** Réduire les rejets en hydrocarbures et autres polluants par les navires (rejets illicites et accidents) et leurs impacts.

- H1** Optimiser la surveillance aérienne et la détection satellitaire sur les secteurs à enjeu pour les rejets illicites des navires.
- H2** Renforcer la mise en place de dispositifs de collecte des résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des cargaisons de navires de commerce dans les ports et développer les filières de traitement associées.
- H3** Réduire les pollutions issues des épaves potentiellement dangereuses.
- H4** Réduire les impacts des pollutions marines sur le littoral en renforçant les instruments de prévention et de lutte.
- H5** Renforcer la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre les pollutions marines en poursuivant la définition et l'harmonisation de plans communs (en s'appuyant sur les outils existants : RAMOGEPOL, Lion Plan).
- H6** Harmoniser la répression des pollutions marines entre la France, l'Espagne et l'Italie.

**I** Réduire le risque d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes envahissantes.

- I1** Définir un processus de décision et d'information en matière de prévention, de suivi et de lutte contre les espèces non indigènes envahissantes.
- I2** Réduire le risque d'introduction d'espèces non indigènes envahissantes lié à l'importation de faune et de flore.
- I3** Réduire le risque d'introduction d'espèces non indigènes envahissantes par les eaux de ballast des navires.
- I4** Limiter les risques particuliers liés au transfert des espèces d'aquaculture en provenance d'autres sites.

## Pour un bon état écologique du milieu marin

La mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin



Reservoirs, habitats, habitats et lagunes  
Exemple et climat  
Développement durable  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir



17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Ecologique Provence Alpes Côte d'Azur



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

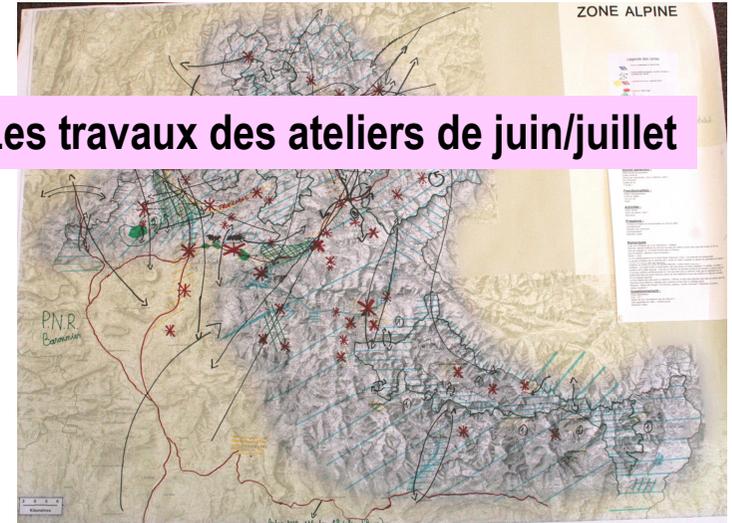
www.developpement-durable.gouv.fr

# Vers l'identification des secteurs d'alerte et la définition d'objectifs

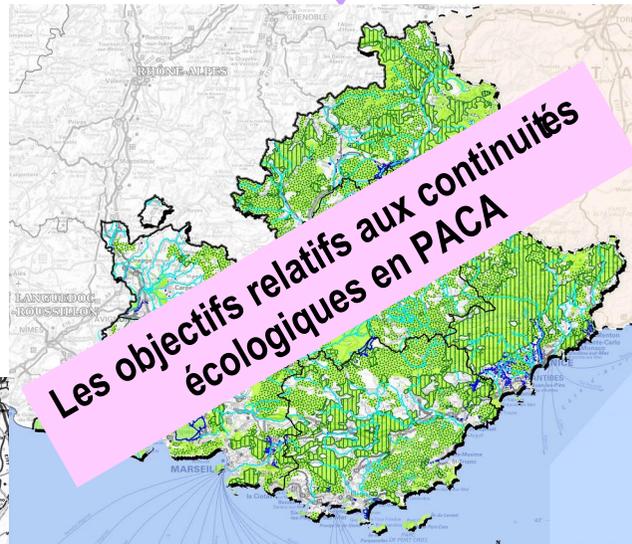
Les composantes de la TVB



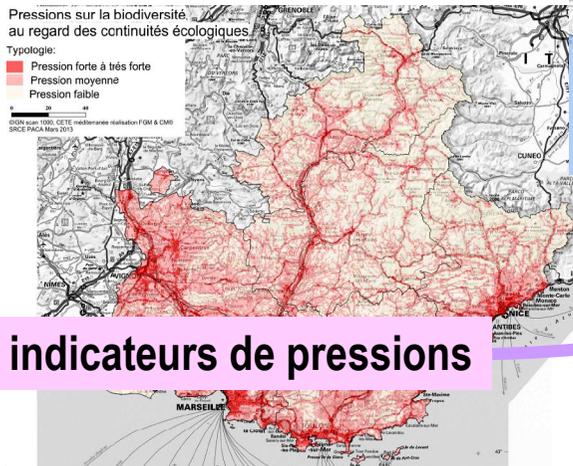
Les travaux des ateliers de juin/juillet



Les objectifs relatifs aux continuités écologiques en PACA



Les indicateurs de pressions



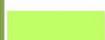
# Les objectifs des éléments de la TVB

## Recherche de préservation optimale

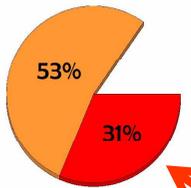
-  Trame verte
-  Zone humide
-  Cours d'eau

## Recherche de remise en état optimale

-  Trame verte
-  Zone humide
-  Cours d'eau

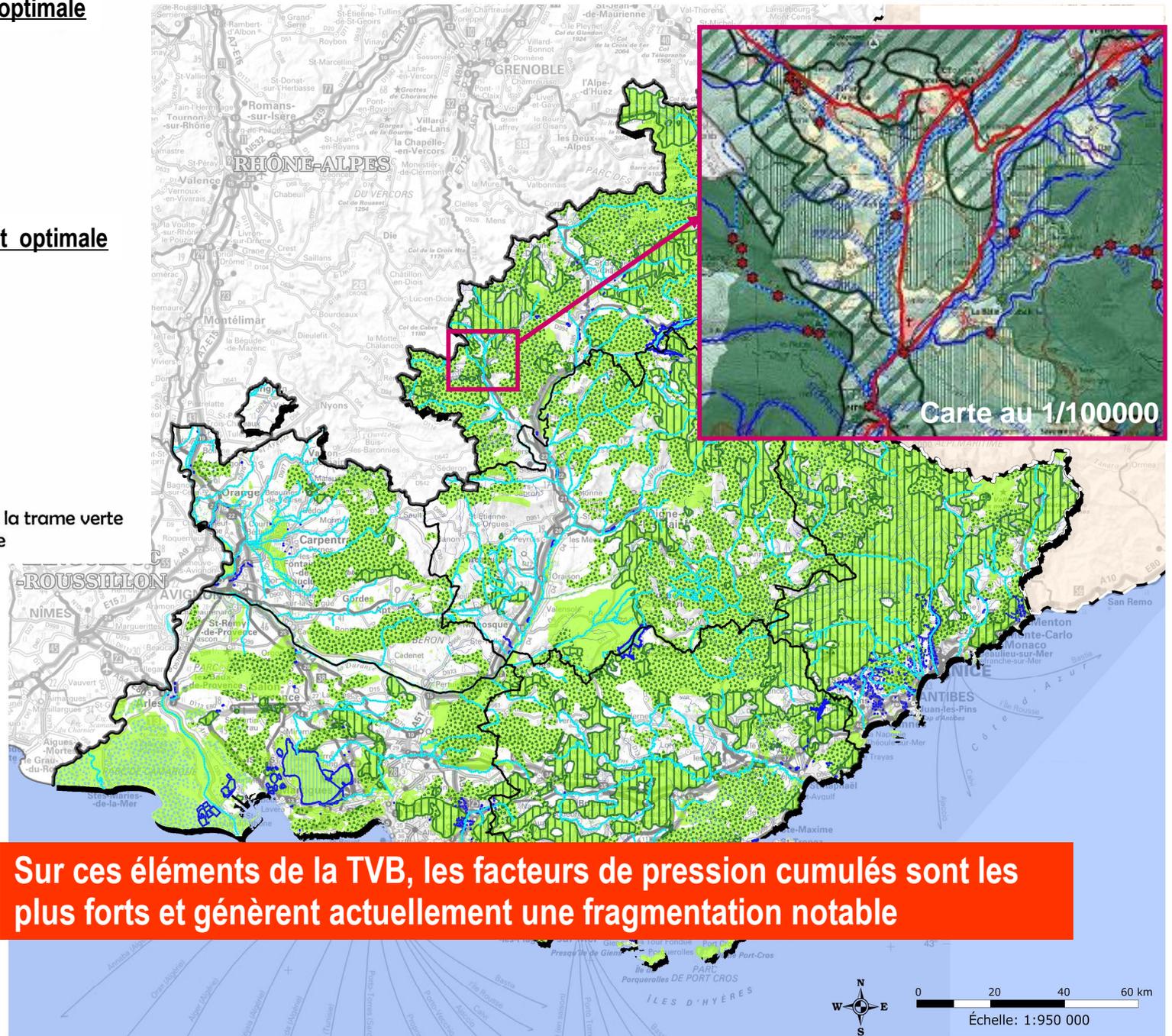
 Éléments surfaciques de la trame verte et bleue (TVB) régionale

PART DE LA SURFACE TVB CONCERNÉE PAR LES ACTIONS PRIORITAIRES



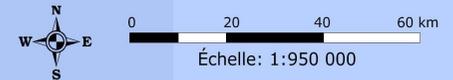
-  Priorité de remise en état optimale
-  Priorité de préservation optimale

Schéma Régional de Cohérence



**Sur ces éléments de la TVB, les facteurs de pression cumulés sont les plus forts et génèrent actuellement une fragmentation notable**

Format d'impression : A3  
 Réalisation : Juin 2013  
 Sources : OCSOL 2006 © CRIGE PACA, © IGN - BD CARTO®,  
 © IGN - BD CARTHAGE®, © IGN - GEOFLA®, ARPE  
 Fond : © IGN - SCAN1000®



# Que signifie la recherche de remise en état optimale ou la recherche de préservation optimale?

Le terme « **recherche** » implique que les acteurs du territoire agissent dans le cadre de leur compétences respectives (planification, urbanisme, gestion...) ou des procédures d'instruction réglementaires existantes (ex : études d'impact, dossier loi sur l'eau, évaluations environnementales...) et qu'ils déploient dans chaque acte ou politique une ou plusieurs **actions** identifiées dans le **plan d'action stratégique**.

**L'optimal de préservation implique de préserver l'intégrité des espaces en :**

- mettant en place des outils de préservation, de gestion ou de bonnes pratiques,
- évitant ou réduisant les impacts, voire compensant les effets résiduels

**L'optimal de remise en état implique de mettre en œuvre des actions proportionnées qui visent essentiellement :**

- la non dégradation supplémentaire de l'état existant (éviter, réduire),
- une gestion adaptée, voire des mesures de rattrapage

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



## Recherche de préservation optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide

## Recherche de remise en état optimale

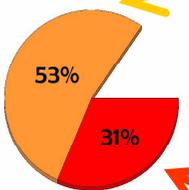
- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide
- Cours d'eau

Éléments surfaciques de la trame verte et bleue (TVB) régionale

Limites administratives

- Frontière
- Limite régionale
- Limite départementale

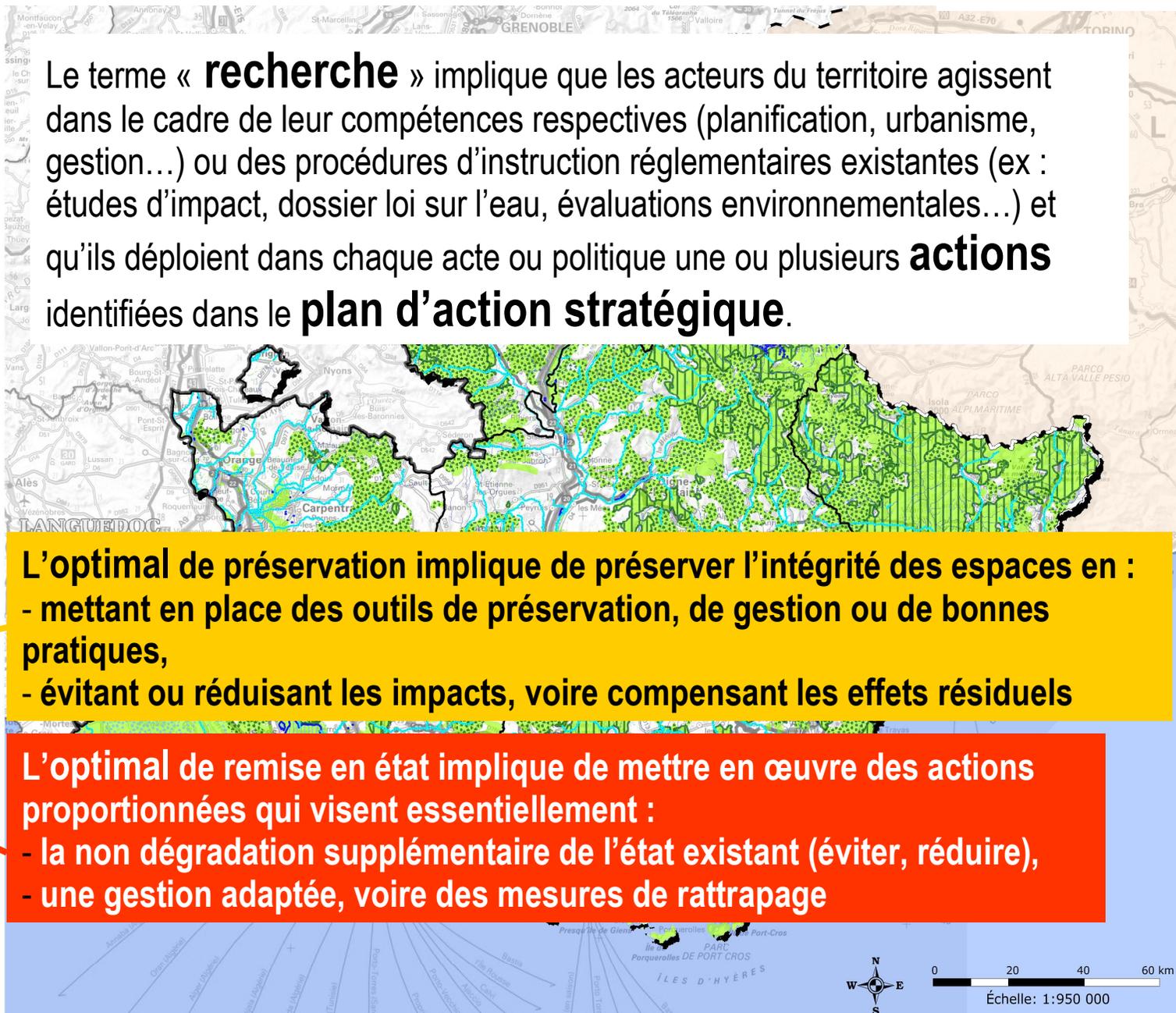
PART DE LA SURFACE TVB CONCERNÉE PAR LES ACTIONS PRIORITAIRES



- Priorité de remise en état optimale
- Priorité de préservation optimale

Format d'impression : A3  
Réalisation : Juin 2013  
Sources : OCSOL 2006 © CRIGE PACA, © IGN - BD CARTO®, © IGN - BD CARTHAGE®, © IGN - GEOFLA®, ARPE  
Fond : © IGN - SCAN1000®

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence-Alpes-Côte d'Azur



0 20 40 60 km  
Échelle: 1:950 000

# Que signifie la recherche de remise en état optimale ou la recherche de préservation optimale?



## Recherche de préservation optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide

## Recherche de remise en état optimale

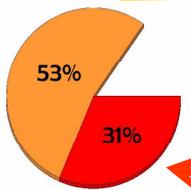
- Trame verte
- Trame bleue
- Zone humide
- Cours d'eau

Éléments surfaciques de la trame verte et bleue (TVB) régionale

### Limites administratives

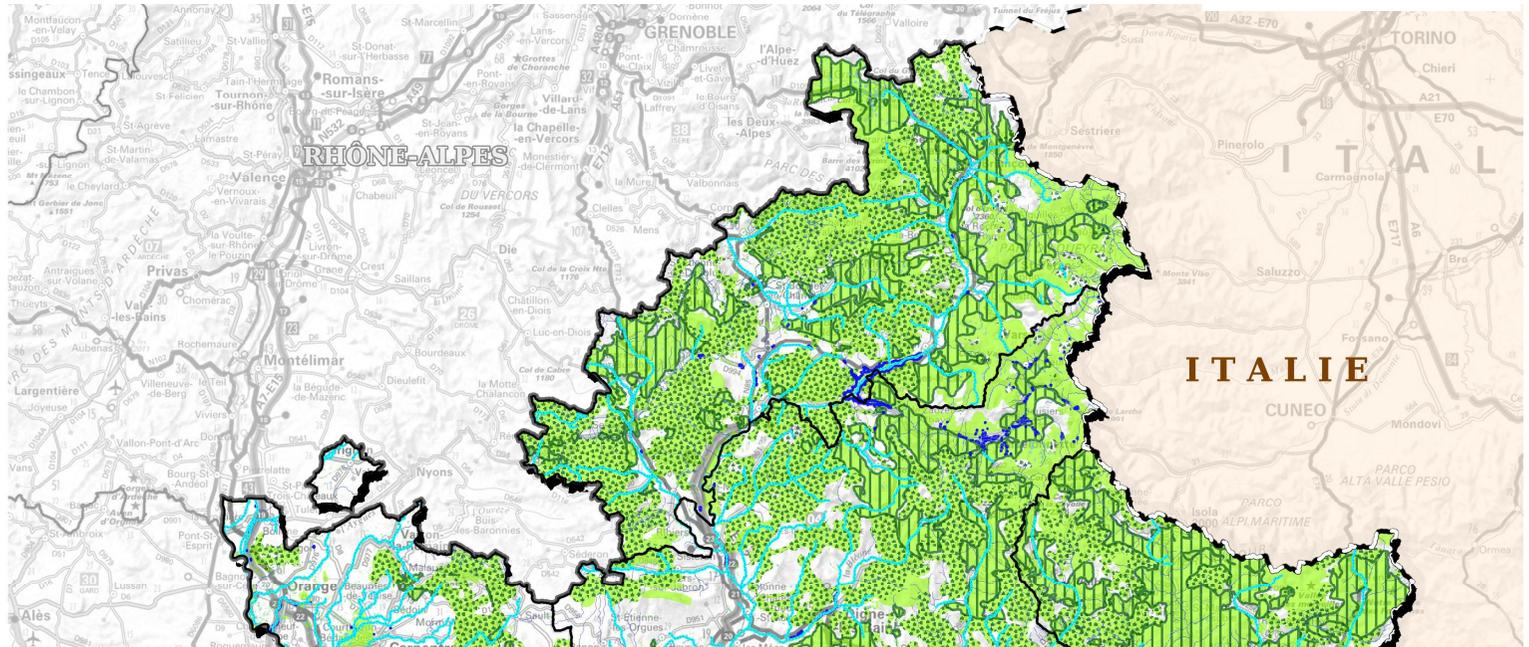
- Frontière
- Limite régionale
- Limite départementale

PART DE LA SURFACE TVB CONCERNÉE PAR LES ACTIONS PRIORITAIRES



- Priorité de remise en état optimale
- Priorité de préservation optimale

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sur ces 53% des éléments TVerte ayant un objectif de préservation optimal, **19%** ne bénéficient pas de réponses institutionnelles et réglementaires



Sur ces 31% des éléments TVerte ayant un objectif de remise en état optimal, **17%** ne bénéficient pas de réponses institutionnelles et réglementaires

Une réponse institutionnelle ou réglementaire c'est : des espaces protégés, acquis et/ou gérés, des espaces bénéficiant d'outils réglementaires autres que biodiversité mais concourant à la préservation

Format d'impression : A3  
Réalisation : Juin 2013  
Sources : OCSOL 2006 © CRIGE PACA, © IGN - BD CARTO®, © IGN - BD CARTHAGE®, © IGN - GEOFLA®, ARPE  
Fond : © IGN - SCAN1000®



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

Région



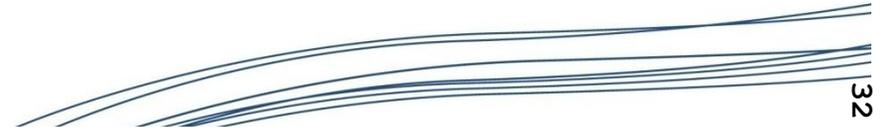
Provence-Alpes-Côte d'Azur

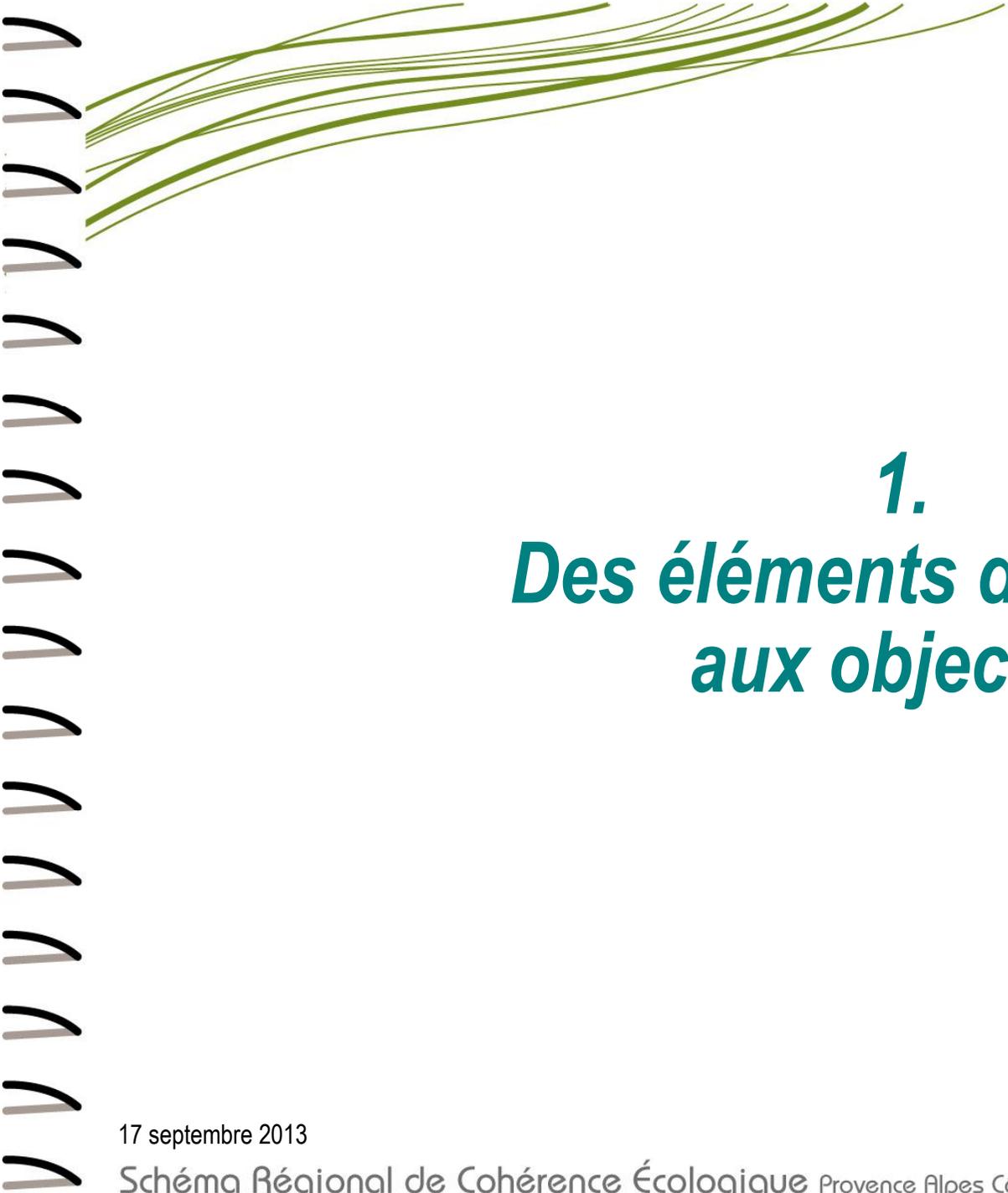


# Schéma Régional de Cohérence Écologique



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR





# 1. *Des éléments de la TVB aux objectifs*

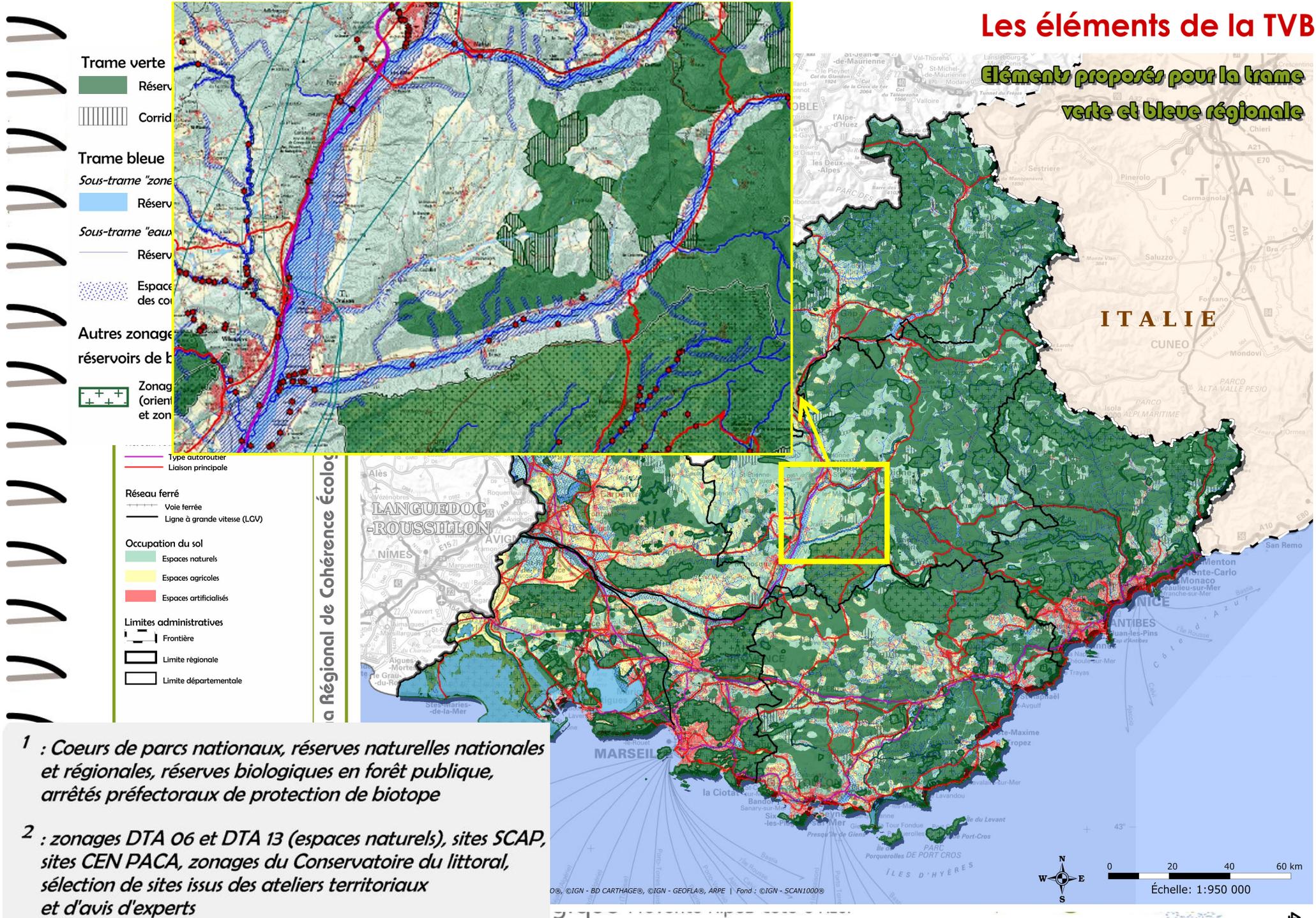
17 septembre 2013

Schéma Régional de Cohérence Écologique Provence Alpes Côte d'Azur



# Les éléments de la TVB

## Éléments proposés pour la trame verte et bleue régionale



- Trame verte**
- Réserve naturelle
- ▨ Corridor
- Trame bleue**
- Sous-trame "zone"**
- Réserve naturelle
- Sous-trame "eau"**
- Réserve naturelle
- Espace des co...
- Autres zonages**
- Réservoirs de l...
- Zonage (orient... et zon...)

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Réseau ferré**
- Voie ferrée
- Ligne à grande vitesse (LGV)
- Occupation du sol**
- Espaces naturels
- Espaces agricoles
- Espaces artificialisés
- Limites administratives**
- Frontière
- Limite régionale
- Limite départementale

la Régional de Coherence Écolog...

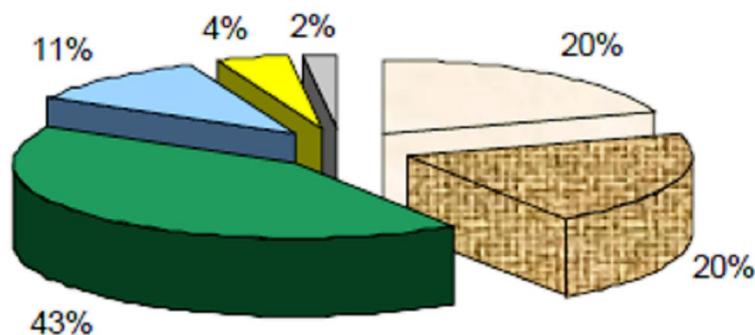
- 1 : Coeurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologiques en forêt publique, arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- 2 : zonages DTA 06 et DTA 13 (espaces naturels), sites SCAP, sites CEN PACA, zonages du Conservatoire du littoral, sélection de sites issus des ateliers territoriaux et d'avis d'experts

©IGN - BD CARTHAGE®, ©IGN - GEOFLA®, ARPE | Fond : ©IGN - SCAN1000®

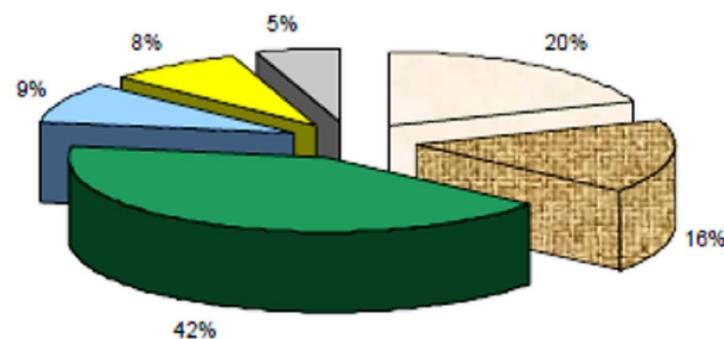


61% du territoire identifiés dans la TVB PACA : 57 % de réservoirs de biodiversité et 4% de corridors écologiques

Répartition des différents types d'occupation du sol dans les réservoirs de biodiversité



Répartition des différents types d'occupation du sol dans les corridors écologiques



- Milieux ouverts
- Milieux semi-ouverts
- Milieux forestiers
- Cours d'eau, plans d'eau...
- Milieux agricoles (hors pelouses et prairies)
- Milieux "artificialisés"

Les RB de la composante verte de la TVB couvrent 69% de la forêt et 19% des espaces agricoles

Les corridors écologiques quant à eux couvrent 5% de la forêt et 3% des espaces agricoles

17 septembre 2013

